

## *LES VŒUX DU MAIRE*

*Le 6 janvier 2009, je réunissais le personnel de la commune afin de leur présenter les vœux pour cette nouvelle année. Nouveauté pour cette année : ils se sont vus remettre une boîte de confiserie autour du verre de l'amitié.*

*Le 16 janvier 2009, c'était au tour des associations et de leurs membres que j'ai remerciés pour les activités qu'ils mènent à Boulon.*

*J'ai remercié également tous les bénévoles qui s'investissent pour la commune en rejoignant soit les associations, soit les commissions du Conseil municipal, voire les deux, qui en apportant leur savoir-faire, font la qualité de celles-ci.*

*Nous pouvons profiter de nouvelles activités gratuites et accessibles à tous : sortie VTT, randonnées pédestres, la fête des voisins, la galettes des rois etc... et à chaque fois, c'est un succès.*

*N'étaient pas oubliés les nouveaux habitants de Boulon à qui j'ai souhaité la bienvenue dans notre commune.*

*Enfin, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous présente à vous tous et à vos proches mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, bonheur et santé.*

*Michel STEPHAN*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil huit, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur STEPHAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM LEBLANC, adjoint, ALIAMUS, AZNAR, BESNIER, DUCHEMIN, JOSEPH, LEBREC, PALL, RENOUF, ROSSET, SURIRAY.

Madame CHERON donne procuration à Monsieur STEPHAN

Monsieur SAHED donne procuration à Monsieur LEBLANC

Absent : Monsieur THOUROUDE

Secrétaire : Monsieur LEBLANC

**Ordre du jour : DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée pour transférer le Syndicat de Transport Scolaire du Cinglais au Syndicat de Transport Scolaire de la Suisse Normande et au Syndicat Scolaire de la Forêt.

Conformément à la délibération du 18 juin 2008, du Syndicat de Transport Scolaire du Cinglais, le Conseil Municipal accepte la dissolution du Syndicat de Transport Scolaire du Cinglais et son transfert au Syndicat Scolaire de la Suisse Normande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, habilite Monsieur le Maire à signer toute délibération, convention pour mener à bien ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Boulon 22 décembre 2008  
Le Maire  
Michel STEPHAN

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 30 décembre 2008 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 22 décembre 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil huit, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur STEPHAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM LEBLANC, adjoint, ALIAMUS, AZNAR, BESNIER, DUCHEMIN, JOSEPH, LEBREC, PALL, RENOUF, ROSSET, SURIRAY.

Madame CHERON donne procuration à Monsieur STEPHAN

Monsieur SAHED donne procuration à Monsieur LEBLANC

Absent : Monsieur THOUROUDE

Secrétaire : Monsieur LEBLANC

**Ordre du jour : PARTICIPATION AUX FRAIS ANNEXES A LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général doit entreprendre la construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la commune de Bretteville sur Laize.

Monsieur le Maire informe, également, le conseil municipal que la commune de Bretteville sur Laize souhaite que le prix et la viabilisation du terrain, réservé à la construction d'une nouvelle caserne pour les services de secours, soient partagés entre les communes protégées par le centre de secours. Le précédent conseil municipal avait refusé de prendre en charge cette participation.

Le nouveau conseil municipal de Bretteville sur Laize réitère sa demande de participation qui s'élèverait à 1 674 € pour la commune de Boulon.

Montant global : 34 616 € (valeur du terrain 21 916€ + 12 700 € de viabilisation).

Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse, par 14 voix et une abstention, de participer à l'achat du terrain et aux travaux.

Pour extrait conforme,  
Boulon 22 décembre 2008  
Le Maire  
Michel STEPHAN

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 30 décembre 2008 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 22 décembre 2008

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

L'an deux mil huit, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur STEPHAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM LEBLANC, adjoint, ALIAMUS, AZNAR, BESNIER, DUCHEMIN, JOSEPH, LEBREC, PALL, RENOUF, ROSSET, SURIRAY.

Madame CHERON donne procuration à Monsieur STEPHAN

Monsieur SAHED donne procuration à Monsieur LEBLANC

Absent : Monsieur THOUROUDE

Secrétaire : Monsieur LEBLANC

### Ordre du jour : **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par la précédente municipalité le 05 mars 2008 mais qu'il n'a fait, à ce jour, l'objet d'aucune des deux mesures de publicité prévues par la Loi (Affichage en Mairie et insertion dans la presse).

Il précise, qu'à l'issue de l'Enquête Publique, il a fait l'objet d'adaptations relativement importantes.

Il indique enfin, qu'après étude par la Commission Urbanisme, il apparaît, que sur divers aspects, il ne correspond pas à l'évolution souhaitée par l'actuelle municipalité.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide :

1. de rapporter la délibération en date du 05 mars 2008,
2. de reprendre les études permettant d'arrêter un nouveau projet conforme aux objectifs envisagés par la municipalité,
3. de réouvrir la concertation publique selon les mêmes modalités que lors de la délibération initiale, à savoir :
  - a) information de la population
    - affichage en mairie et aux lieux habituels
    - insertion dans la presse locale
  - b) concertation avec la population
    - mise à disposition d'un cahier pour recevoir l'expression des habitants aux heures d'ouverture habituelle de la mairie,

- mise à disposition de documents d'information et notamment le porter à connaissance établi par les services de l'Etat,
- information dans le bulletin municipal,
- réunion publique d'information

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal établira, au plus tard lors de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, le bilan de la concertation.

4. d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale conclue avec la Selarl AménaGéo pour mener à bien les études complémentaires.

Pour extrait conforme,  
Boulon 22 décembre 2008  
Le Maire  
Michel STEPHAN

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 30 décembre 2008 ET  
PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 22 décembre 2008

## **CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

vu la Loi n° du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, titre V,

vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

La création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de :

Un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

L'agent recenseur recevra une rémunération.

## **DEMISSION D'UN ELU**

Monsieur Didier Thouroude a fait part, à Monsieur le Maire, par courrier de sa démission de 2<sup>ème</sup> adjoint et de conseiller municipal.

La démission n'a été effective que le 11 décembre 2008, lorsque Monsieur le Préfet l'a entérinée.

## ELECTION DU SECOND ADJOINT

Madame Marie-Thérèse SURIRAY a été élue 2<sup>nd</sup> adjoint au maire le Lundi 26 janvier 2009.



## DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une adaptation budgétaire est nécessaire pour le service assainissement à la suite de la réforme de la comptabilité des EPCI.

## GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la prise de compétence cantine scolaire par la Communauté de Communes du Cinglais une partie du salaire, de l'agent de service chargée de la garderie scolaire, avait été pris en charge, à tort, sur le budget de la cantine scolaire.

La Communauté de Communes du Cinglais décide à compter du 1<sup>o</sup> octobre 2008, de redresser la situation.

Le conseil municipal accepte à compter du 1<sup>o</sup> octobre 2008 de rétribuer l'agent pour trois heures de plus par semaine soit 8.50/35<sup>ème</sup> au lieu de 5.50/35<sup>ème</sup>.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE NITRO - BICKFORD**

La société Nitro - Bickford a pour activité la commercialisation et la distribution d'explosifs industriels destinés aux carrières et aux chantiers de travaux publics;

Pour le stockage de ses explosifs, elle dispose de 12 dépôts en France dont un à Boulon depuis 1960.

Depuis le dépôt de Boulon, implanté sur un site d'une surface de 96 hectares, elle alimente les carrières et les chantiers sur les départements bas-normands et les départements limitrophes, avec des camions transportant de 2 à 5 tonnes d'explosifs.

La société Nitro - Bickford a pour projet d'augmenter sa capacité de stockage sur le site de Boulon, et de procéder à la fabrication d'un explosif nitrate-fioul.

Du point de vue de la gestion des risques, Nitro - Bickford est soumis au régime dit "Seveso" concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances ou préparation dangereuses. Son projet d'extension est donc soumis à autorisation préfectorale qui suppose au préalable le dépôt d'une étude des dangers et d'une étude d'impact. Par ailleurs, l'activité de Nitro - Bickford est soumise à un PPI (Plan Particulier d' Intervention) qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2005.

Dans la cadre de ce projet d'extension de son activité, la Société Nitro - Bickford, par l'entremise de son directeur régional, Monsieur Grollier, a proposé d'informer le conseil municipal sur les activités concernant le site de Boulon. Cette réunion d'information a eu lieu le 1er décembre dernier à la mairie. Quelques jours plus tard, le 12 décembre, les membres du conseil municipal ont pu se rendre sur le site et visiter les installations.



## CADRE DE VIE

L'abribus qui se trouve « Rue de la République » a été entièrement refait en bois.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



En présence de l'Association des Anciens Combattants, Monsieur Le Maire a déposé une gerbe de fleurs sur le monument aux morts de la Commune.

## MARCHE DE NOEL

Le 6 décembre 2008 a eu lieu le traditionnel marché de Noël organisé par le comité de jumelage de BOULON-FRESNEY LE PUCEUX.



## L'ARBRE DE NOEL DES ENFANTS

Le samedi 13 décembre 2008, les 74 enfants de la commune de Boulon et les 71 enfants de la commune de Fresney le Puceux ont pu assister au spectacle de Noël organisé par le C.C.A.S. des deux communes, suivi d'un goûter.

Malgré la pluie, nos chers bambins ont attendu nombreux pour voir arriver le Père Noël avec son attelage. Il leur a distribué des friandises et leur cadeau de Noël.

Les enfants ont pu ensuite se faire photographier avec le père Noël à la chapelle de BOULON.



## INAUGURATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE



Ce site est ouvert sur la toile depuis le 19 décembre 2008. Il a été conçu bien modestement par la municipalité de Boulon pour offrir à ses habitants un espace de communications et d'échanges.



Mais c'est aussi un lieu de rencontres où chacun est appelé à apporter sa contribution par ses critiques et ses propositions. Ce site va évoluer, il doit être le reflet de la dynamique de l'équipe municipale et du village. Aujourd'hui il comporte plusieurs pages d'informations:

1. une page d'accueil et de présentation du site
2. une page de contact pour écrire aux responsables du site
3. une page d'information sur la vie du village
4. une page d'information citoyenne concernant les droits des particuliers, le droit des entreprises et les droits des citoyens; des liens nombreux pour s'informer, se renseigner, trouver des administrations locales, régionales, nationales et internationales.
5. une page concernant la géographie de notre village et de notre région. Des études statistiques précises et variées sur notre communes, sur le département, la région...
6. une page qui nous parle de l'histoire de notre village, histoire proche, celle de nos parents et grands-parents, mais aussi histoire lointaine, celle qui a construit la Normandie au fil des siècles.
7. Enfin une page météo, émanant de la météorologie nationale, afin de savoir quel temps nous aurons dans la journée, les prévisions et des études du site national pour découvrir d'autres aspects concernant le climat et son évolution.
8. Des liens également vers des albums photos vous permettant de découvrir notre village et ses alentours.

*« Il peut devenir le reflet de notre village pour peu que l'on se penche sur ce qu'il nous renvoie de nous-même. »*

### **VOEUX DE L'EQUIPE MUNICIPALE**

Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux pour la nouvelle année aux employés de la Commune le 6 janvier 2009 et aux habitants de la commune le 16 janvier 2009.



## UNE VIE ASSOCIATIVE POUR NOS AINES

La commission « Associations » en collaboration avec les responsables du C.C.A.S. a organisé une rencontre à laquelle étaient conviés les aînés. Cette après-midi était une occasion de proposer et de développer ensemble de nouvelles activités : Club photo, pétanque, club de randonnée ou encore d'autres loisirs.

Ils ont ensuite pu visionner une vidéo réalisée par Monsieur Michel LECOMTE et Monsieur Michel DOUILLY retraçant les voyages à CARTERET et à VERSAILLES, ainsi que la journée pique-nique du mois de juin.

Cet agréable après-midi s'est achevé autour d'une galette des rois.



## DECORATIONS DE NOEL

La municipalité remercie l'équipe des bénévoles de l'ASLC de Boulon pour la réalisation des décorations de Noël dans notre village.

Mention spéciale accordée à la décoration de la Chapelle qui cette année nous a rappelé les valeurs de « l'Esprit de Noël », famille et tradition.

## MISE EN PLACE DES COURS DECOUVERTE INFORMATIQUE

Trois formations différentes vous sont proposées.

Pour chaque thématique, 3 heures de cours seront proposées, et seront réparties en deux fois 1h30.

Vous pourrez ainsi découvrir :

INTERNET

LE TABLEUR

LE TRAITEMENT DE TEXTE

Les dates des cours restent à définir en fonction des inscriptions qui se font auprès de la mairie.

### **ASSOCIATIONS**

Une réunion des associations aura lieu le jeudi 5 février 2009 à la Mairie, afin de préparer le calendrier des animations de l'année.

### **FOOT-BALL**

L'équipe des fans de BOULON a gagné 1 à 0 en coupe FANA contre l'équipe de GRENTHEVILLE fin décembre 2008

### **LA Rubrique à brac de BOULON**

Vous avez une passion, un hobby, vous êtes sportif, collectionneur, musicien ou autre.

Contactez-nous pour nous faire part de vos souhaits ou projets.

**Votre journal vous propose un espace d'expression.**



## PROGRAMME ANIMATION 2009



La mairie de Boulon organise le vendredi soir de 20h à 22h des animations pour tous. (Aucun niveau requis, et tous les âges sont attendus)

N'hésitez pas à vous inscrire à la mairie ou à la bibliothèque aux horaires d'ouverture ou auprès de Guillaume RENOUF 06.61.49.24.81 le soir après 19h.



- Vendredi 13 février : soirée console de jeux
- Vendredi 6 mars : belote et initiation Poker
- Vendredi 27 mars : fitness, renforcement musculaire
- Vendredi 17 avril : jeux de société
- Vendredi 24 avril : initiation boxe
- Vendredi 15 mai : Ping-pong
- Vendredi 5 juin : tir à l'arc
- Vendredi 12 juin : pétanque
- Vendredi 19 juin : pétanque
- Vendredi 26 juin : pétanque



Rendez-vous à 20h à la salle de classe bleue

Maison du  
temps libre

ICI

Cantine scolaire

Responsable sport : Anthony SAHED  
Pour la commission : Bernard LEBLANC  
Guillaume RENOUF